



## Catawiki - comment annuler une enchère ?

Par **CameliaAin**, le 24/11/2020 à 19:40

Bonjour à tous,

J'ai une question concernant le site Internet "Catawiki" (bien connu pour les arnaques et avec énormément d'avis négatifs).

Il s'avère qu'une personne de mon entourage a enchéri pour moi sur un produit qui ne me convient pas pour 1001 raisons. Le problème, c'est que la vente a été remportée pour une somme bien trop astronomique.

De ce fait, le soir de la vente, j'ai directement envoyé un mail au service client de Catawiki expliquant le problème et en demande un droit de rétractation, ainsi qu'une annulation de la vente.

Toutefois, Catawiki est revenu vers moi en m'expliquant :

*Les consommateurs résidant dans un pays de l'Espace Économique Européen qui achètent un lot à un Vendeur professionnel ont le droit, pendant une période de 14 jours (appelé "délai de rétractation"), de se rétracter de l'achat, sans indiquer de motif, sur la base du droit de rétractation légal prévu à l'article 6:230o du Code civil néerlandais ou sur la base du droit étranger applicable en vertu de toute disposition de l'article 9 de la Directive 2011/83/EU.*

*Cependant, comme précisé dans la citation susmentionnée, celui-ci ne s'applique que lors d'achats auprès d'un vendeur professionnel.*

*La vente entre particuliers n'est pas régie par cette obligation.*

*<https://www.quechoisir.org/actualite-vente-entre-particuliers-la-retractation-c-est-non-n1765/>*

*Or, vous avez effectué votre achat auprès d'un vendeur particulier, et non pas auprès de*

*Catawiki.*

Pour le moment, j'ai demandé à être mise en relation directement avec l'acheteur et un médiateur de l'entreprise - j'attends une réponse.

Idéalement j'aimerais trouver une solution à l'amiable, mais Catawiki ne veut rien savoir et n'agit vraiment pas en tant qu' "humain".

**Ne voulant définitivement pas acheter ce bien, je ne sais trop comment faire pour leur demander d'annuler la vente. Y a-t-il un recours ? Une règle ?**

Merci d'avance pour votre aide très précieuse.

Cdt

Par **Lag0**, le 25/11/2020 à 07:09

Bonjour,

La réponse qui vous a été faite est correcte, il n'y a pas de droit de rétractation pour la vente de PàP.

C'est plutôt vers la personne qui a "enchéri pour vous" qu'il faudrait vous retourner...

Par **CameliaAin**, le 25/11/2020 à 09:26

Très bien, je vous remercie, je vais donc m'acquitter de la somme demandée et espérer trouver repreneur pour cet objet... Merci encore.